

N/REF : 10/06/2026 16H58 C:000073 I:02315
V/REF : AC/C48549
V/Email reçu le Mercredi 10/06/2026 à 16H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. MLI
IMMEUBLE : RES DU MOULIN -MLI
2 A 12, SQUARE DU PRONT
85, RUE JEAN FRAIX
44400 REZE

Rennes, le 02 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 4 SQUARE DU PRONT - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 019117, PORTE N°9117, 2° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : POSE D'UNE ARRIVÉE D'AIR DANS LE COFFRET ROULANT DE LA CHAMBRE ET DU
SALON
PROBLEME D'ISOLATION PORTE

Donneur d'ordre : Mme C. CHOPIN

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 29/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
OUVERTURE DU COFFRE
PERÇAGE DE LA GRILLE DE VENTILATION DANS LE SEJOUR
DECOUPE DE L'ISOLATION
REPOSE DE LA FACADE
FOURNITURE ET POSE GRILLE DANS LE SALON
POSE D'UNE GRILLE NON RÉALISABLE DANS LA CHAMBRE CAR MUR AU DESSUS DE LA
FENETRE
RÉGLAGE DE LA PORTE D'ENTRÉE
REPRISE JOINT SILICONE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 30/06/26 A 11H41 CCHOPIN@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	30,82	30,82
4,00	Heure(s) Menuisier Hors BPU le 29/06	1	72,35	289,40
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	KIt grille entrée d'air coffre VR	1	27,75	27,75
TOTAL H.T.				347,97
T.V.A. a 10,00%				34,79
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>382,76</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.